



Appel international à manifestation d'intérêt pour un cours vacant à l'ERAIFT :

Certification forestière (Cs 2.2 pour 2 ECTS)

(1 ECT = 30 heures de cours dont environ 10 à 12 heures de présentiel)

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis l'année académique 2017-2018, l'ERAIFT en collaboration avec ses partenaires régionaux (Universités de Dschang et de Yaoundé 1, Ecole de Faune de Garoua (EFG) ; Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM, Franceville/Gabon), Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF/Gabon), a lancé un programme de Masters régionaux diplômants sur divers métiers dans le domaine de forêt-environnement.

Créée le 10 avril 1999, l'ERAIFT fut fondée autour du projet sur l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO (programme MAB), qui vise un développement humain durable en harmonie avec l'environnement. Depuis 2016, l'ERAIFT jouit du statut de Centre de catégorie 2 de l'UNESCO¹ et contribue à la formation des ressources humaines qualifiées dans les 22 pays francophones et lusophones d'Afrique Subsaharienne et de la région de l'Océan indien en matière de gestion des aires protégées, ainsi qu'en aménagement durable des forêts et territoires tropicaux.

Ses divers organes de gestion (la Conférence des Etats membres, le Conseil d'Administration, le Conseil Académique et à la Recherche (CAR) et la Direction) confèrent à l'Ecole une gouvernance internationale assurant une durabilité et viabilité institutionnelle. Par ailleurs, en vue de son fonctionnement harmonieux, plusieurs accords de collaboration ont été conclus au niveau national, régional et international avec divers partenaires techniques et financiers (PTF).

Au niveau national,

- L'ERAIFT est implantée au campus de l'**Université de Kinshasa (UNIKIN)** et entretient avec cette institution, une collaboration scientifique et académique fructueuse, tout en gardant son autonomie administrative, financière et académique.
- Par ailleurs, l'ERAIFT a conclu un partenariat d'exécution de ses 4 Masters régionaux avec l'**Université de Kisangani (UNIKIS)** implantée dans la partie Est de la RDC, dans la région des forêts denses humides tropicales de basse altitude. Cette institution d'enseignement universitaire est située en zone forestière et entourée de plusieurs aires protégées dont le Parc National de la Maiko, la Réserve de Faune à Okapi (RFO), et la Réserve de Biosphère de Yangambi (RBY). Cette position géographique offre à l'UNIKIS des bonnes conditions d'apprentissage, sur le terrain, des sciences forestières et environnementales.
- L'ERAIFT a également signé un accord de collaboration avec l'**Université de Lubumbashi (UNILU)** implantée dans la partie Sud de la RDC, dans la région minière du Katanga, en pleine forêt claire du type « miombo ». Ce milieu est particulièrement favorable aux étudiants pour étudier

¹ Les centres et instituts de catégorie 2 contribuent à l'exécution du programme de l'UNESCO par le renforcement des capacités, l'échange d'informations dans une discipline particulière, la recherche théorique et expérimentale, et la formation avancée dans des domaines de compétence spécifiques. Ils sont sous l'égide de l'UNESCO, mais ne font pas partie de l'Organisation sur le plan juridique ; ils sont régis par leurs propres règles officiellement approuvées par la Conférence générale. Ces centres et instituts forment un vaste réseau de centres associés dans les domaines de l'eau, des énergies renouvelables, de la politique scientifique, de la biotechnologie, des géosciences, des sciences fondamentales et de la télédétection.



Centre de Catégorie II sous les auspices de l'UNESCO

ce type de forêt ainsi que les nombreuses savanes environnantes, mais également pour comprendre la problématique de l'exploitation minière sur l'environnement et les humains.

Au niveau sous régional

Une convention de collaboration a été signée pour la mise en œuvre collégiale de la formation régionale organisée par l'ERAIFT avec : 1) Les Universités de Dschang (www.univ-dschang.org) et de Yaoundé I (www.uyl.uninet.cm) ainsi que l'Ecole de Faune de Garoua (EFG, www.ecoledefaune.org) au Cameroun ; et 2) l'Université des Sciences et Technique de Masuku (USTM, univ-masuku.org) et l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF, www.enef-bf.net) au Gabon.

Ces divers accords avec les institutions nationales et régionales prévoient la mobilité régionale des étudiants et des formateurs en vue d'encourager les échanges d'expériences et d'expertises dans la réalisation des travaux en commun, la réalisation des travaux de recherche en cotutelle et le partage d'expériences et des leçons apprises pour une capitalisation au niveau régional.

L'ERAIFT a entamé également une ouverture de son réseau africain vers l'Afrique anglophone au travers notamment les institutions ci-après : « The African Leadership University (School of Wildlife Conservation ») - sowc.alueducation.com, basée à Kigali, au Rwanda², The South African Wildlife College : www.sawc.org.za , The Kitabi College of Conservation Environmental Management ou (www.kccem.ac.rw), the College of African Wildlife Management à Mweka (www.mwekawildlife.ac.tz), etc.

De plus, dans le cadre de la coopération sud-sud, en 2008, le Conseil Exécutif de l'UNESCO a pris la décision de transférer l'expérience de l'ERAIFT dans d'autres sous-régions de l'Afrique, notamment en Afrique de l'Ouest (projet de création, en cours, d'un IRAIFT – Institut Régional postuniversitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux, éventuellement en Côte d'Ivoire).

Au niveau international

La consolidation de ce réseautage d'institutions africaines francophones et anglophones, permettra également d'accroître leur capacité à s'intégrer dans le programme « **Master Commun Erasmus Mundus - MCEM** », comme c'est déjà le cas pour l'Université de Dschang au Cameroun.

Par ailleurs, l'ERAIFT a négocié et conclu plusieurs accords de partenariat avec des institutions permettant un encadrement scientifique international des chercheurs et doctorants, telles que l'Université de Liège (www.uliege.be), l'Université de Gent (www.ugent.be), l'Université de Laval (www.ulaval.ca), le Musée Royal d'Afrique Centrale de Tervuren (MRAC, www.africamuseum.be/fr), l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRScNB, www.naturalsciences.be/fr/museum/home), le Jardin Botanique de Meise (JBM, www.plantentuinmeise.be/fr/home), l'Observatoire Satellital des forêts d'Afrique Centrale (OSFAC, osfac.net/fr) ; l'OFAC (www.ofac.org), HIST (<http://www.unesco-hist.org/en-us/>), l'Université Fédérale de Para (www.ufpa.br), l'Institut indonésien des Sciences (<http://www.lipi.go.id/>) , le CIRAD (www.cirad.fr), et le Centre de Recherche Forestière International (CIFOR, www.cifor.org).

L'ERAIFT est également co-créateur, avec l'ENEF, et membre, du Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale (RIFFEAC, www.riffeac.org). Cette plateforme technique compte une vingtaine d'institutions membres en Afrique centrale, et a pour objectif de développer les compétences et les structures nécessaires à la gestion conjointe et durable des ressources

² ALU coopère aussi avec le Kitabi College au Rwanda et le Wildlife College en Afrique du Sud.



Centre de Catégorie II sous les auspices de l'UNESCO

environnementales et forestières. Créé à Libreville au Gabon, en 2001, le RIFFEAC est devenu en 2006 le partenaire de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) pour la mise en œuvre de l'axe stratégique de son Plan de Convergence lié au « Renforcement des capacités, participation des acteurs, information et formation ».

Enfin, un élément clé du rôle de l'ERAIFT au niveau international, a été formalisé par la signature d'un « MoU » créant le « *Réseau de coopération Sud-Sud pour le développement durable dans les trois grands Bassins Forestiers tropicaux du monde* » entre la Chaire UNESCO-Développement durable de l'Université Fédérale de Para, Belém, Brésil (Bassin d'Amazonie), l'ERAIFT, Université de Kinshasa, RDC (Bassin du Congo) et l'Institut Indonésien des Sciences (Asie du Sud - Est) dans le contexte de la 21^{ème} session du Conseil International de Coordination du Programme MAB tenue à Jeju (République de Corée, 28 mai 2009).

Grâce à l'UNESCO, une coopération structurelle avec le Centre de catégorie 2 de l'UNESCO HIST en Chine (Beijing), spécialisé en télédétection a été également établie. Des es visites conjointes des Réserves de Biosphère avec les partenaires brésiliens (visite de la Réserve de Yangambi, en RDC) et indonésiens (visite de la Réserve de Wundanlachi en Chine, à Pekambaru, en Indonésie), ainsi que le partage de données entre ces institutions ont également été réalisées.

Enfin, l'ERAIFT (www.eraift-rdc.org) est codemanderesse avec AGRINATURA (<http://agrinatora-eu.eu>) du programme sur la « **Gestion durable des écosystèmes tropicaux, basée sur les connaissances** », sous le financement de l'Instrument de la Coopération au Développement (ICD) N° 41928 de l'Union européenne, et incite les 35 institutions partenaires du Consortium AGRINATURA et les institutions régionales africaines partenaires de l'ERAIFT, à envoyer les candidatures d'enseignants à l'ERAIFT conformément à cet appel pour l'identification du nouveau titulaire de ce cours intitulé « *Certification forestière* », cours dispensé en *Semestre 3 au niveau du master professionnel diplômant en Technique d'Aménagement Forestier (TAF)*.

II. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

2.1 Formation régionale diplômante

Dans le cadre de ce programme, l'ERAIFT organise actuellement deux promotions jumelées des masters régionaux diplômants, la 3^{ème} et la 4^{ème} en tuilage et dans 4 métiers spécialisés :

1. Master professionnel en gestion des aires protégées ou GAP ;
2. Master professionnel MAB en gestion des réserves de biosphère ou GRB
3. Master professionnel en technique d'aménagement forestier ou TAF
4. Master recherche en aménagement et gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux ou AGIFT.

Hormis ce programme de master, l'ERAIFT organise une formation doctorale (PhD) en Aménagement et Gestion Intégrés des Forêts et Territoires Tropicaux. Actuellement, elle compte 27 doctorants en formation, dont 13 de l'ancienne cohorte et 14 pour la nouvelle cohorte, sur financement UE/AGRINATURA dont les



thèses ont démarré en mars 2022. Ces formations doctorales se font en cotutelle des thèses entre ERAIFT et les institutions membres d'AGRINATURA.

Le programme de formation régionale de l'ERAIFT est géré par un Accord de collaboration avec les institutions suivantes et qui facilite la mobilité des étudiants et des enseignants : une sorte d'ERASMUS dans le bassin du Congo. Il s'agit des institutions d'enseignement supérieur suivantes : *Université de Dschang*, *Université de Yaoundé I*, *Ecole de Faune de Garoua (EFG, Cameroun)*, *Ecole des Eaux et Forêts à Libreville (ENEF/Gabon)*, *Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM/Gabon)*, et *Université de Kisangani* (cfr Protocole d'Accord signé le 12/06/2015 à Kinshasa).

2.2 Structuration des enseignements

Les cours sont arrimés au système LMD du décret de Bologne, avec une semestrialisation des enseignements et la mobilité des étudiants pour leur professionnalisation au semestre 3. Il est prévu 30 crédits par semestre (soit 120 crédits dans l'ensemble), avec le taux d'un crédit qui correspond à 30 heures des cours dont environ 10 heures à 12 heures de présentiel, les restes destinés aux travaux pratiques ou dirigés et travaux personnels des étudiants. Dans l'ensemble, les enseignements sont organisés comme suit :

- Un *tronc commun* les deux premiers semestres qui se déroule à l'ERAIFT pendant lequel les étudiants apprennent les fondamentaux de *l'approche systémique*. Celle-ci est interdisciplinaire, intersectorielle, bref, globale et intégrée. Les enseignements de ce tronc commun visent à faire acquérir aux apprenants les **compétences générales** (Cg) basées sur l'approche systémique. A l'issue de ce tronc commun (1^{ère} année), les étudiants choisissent leurs filières pour la spécialisation en semestre 3, sur base d'un concours, qui tient compte du parcours académique et du comportement (attitude).
- Le semestre 3 est destiné aux **cours de spécialisation** visant à développer chez les apprenants les **compétences spécifiques** (Cs) liés aux futurs métiers en GAP, GRB, TAF et AGIFT. Il se réalise, grâce à la mobilité sous-régionale prévue dans le programme, dans les institutions régionales partenaires qui présentent les meilleures offres de formation et de bonnes structures d'ancrage pour les travaux pratiques. Le Conseil Académique et à la Recherche de l'ERAIFT (CAR) élargi aux partenaires, détermine au moment opportun ces institutions pour la mobilité des étudiants.
- Enfin, le semestre 4 et le dernier, est destiné aux **travaux de fin d'études ou Mémoire ou Stage académique** qui se réalise souvent dans le pays d'origine de l'étudiant, mais les soutenances publiques se déroulent à l'ERAIFT. A l'issue de ces défenses, il y a proclamation des résultats et collation des grades académiques.

III. OBJET DE L'APPEL ET PROFIL DU POSTULANT

Le dix-septième session du Conseil Académique et à la Recherche (CAR-XVII) a déclaré plusieurs cours vacants dont celui de la Certification Forestière, cours de spécialisation du semestre 3 au Master pro TAF. C'est pourquoi le Conseil a demandé de lancer rapidement un appel international à candidatures pour identifier le nouveau titulaire de ce cours.

Le profil exigé pour candidater à cette offre d'enseignement supérieur est :

1. Etre détenteur d'un *diplôme de doctorat en Sciences de la nature ou de l'environnement avec une certaine spécialité en gestion durable des ressources forestières* (photocopies authentifiées et légalisées du diplôme, respectivement au niveau de l'institution d'enseignement supérieur) ;



Centre de Catégorie II sous les auspices de l'UNESCO

2. Avoir le statut de formateur dans les institutions d'enseignements supérieurs et universitaires (Acte de nomination et charges horaires des cours dispensés faisant foi) ;
3. Compter des *publications scientifiques internationales* récentes dans le domaine de la gestion durable des ressources forestières (au cours de cinq dernières années) dans ce domaine (scans de la première page de chaque publication) ;
4. Participer à des *congrès internationaux ou conférences scientifiques* se rapportant au domaine du cours (preuves de participation : invitations, communications présentées, etc.) ;
5. Maîtriser *l'approche systémique* comme le fil conducteur des enseignements et de la recherche et d'autres approches sous-jacentes (participatives, paysagères, etc.) ;
6. Être *bilingue*, capable d'enseigner en français et/ou en anglais ;
7. Être *disponible et engagé* pendant la durée du déroulement du cours.
8. Expérience avérée dans le domaine de la gestion durable des forêts (GDF)

IV. COMMENT CANDIDATER

4.1 Éléments du dossier

Le postulant devra fournir les éléments suivants en respectant les consignes :

1. Photocopies certifiées du *diplôme de doctorat en Sciences de la nature ou de l'environnement avec une orientation en gestion durable de forêt* (photocopies authentifiées et légalisées du diplôme, respectivement au niveau de l'institution d'enseignement supérieur) ;
2. Une *lettre de motivation* manuscrite et signée, en version française et anglaise (1 page maximum de chaque), montrant à l'aide d'un argumentaire ses compétences et expérience professionnelle dans le domaine de la GDF ;
3. Un *curriculum vitae actualisé*, reprenant clairement son expertise scientifique et expérience professionnelle dans le domaine du cours, et les enseignements similaires dispensés dans d'autres institutions universitaires (charges horaires et fiches d'engagement pédagogique) ;
4. Le *contenu minimum de cours*, présentant globalement les objectifs du cours, les divers modules, les principales lectures recommandées (références bibliographiques ou des liens) (maximum 10 pages) ;
5. Les diverses attestations habituellement demandées (attestation de naissance, de bonne vie et mœurs, d'aptitude physique, de nationalité, carte de vaccination contre les maladies émergentes dont le Covid-19, etc.), photocopie du passeport où figurent les identifiants ;
6. Contacts de trois personnalités scientifiques, d'obédience internationale, susceptibles de fournir un avis éclairé sur le postulant.

4.2 Modalités de soumission du dossier

- Le dossier de candidature sera constitué d'**un seul fichier PDF compressé ne dépassant pas 10 mégaoctets (Mo)** et transmis **uniquement par courriel** à l'adresse : recrutement@eraift-rdc.org avec copie à l'IT Manager de l'ERAIFT, M. Hervé MISHIDI : h.mishidi@eraift-rdc.org
- Précisez sur la lettre de motivation l'intitulé du cours pour lequel on est candidat ;
- Les dossiers de candidature sont attendus à l'ERAIFT au plus tard le samedi 30/04/2022 à 12 heures (Heure de Kinshasa)
- La demande est à adresser à :

M. le Directeur de l'ERAIFT



Centre de Catégorie II sous les auspices de l'UNESCO

UNIVERSITE DE KINSHASA, B.P. 15.373, Kinshasa

Tél. : 00243814261188 / 00243817061647.

République Démocratique du Congo

V. SELECTION DES CANDIDATURES

- Les dossiers reçus seront examinés par le *Conseil Académique et à la Recherche de l'ERAIFT (CAR) élargi à ses institutions partenaires*
- Les dossiers transmis au-delà de l'échéance ne seront pas pris en considération (non examinés) ; il en est de même des dossiers incomplets ou ne respectant pas les normes susmentionnées.
- L'ERAIFT étant un *Centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO*, pratique la discrimination positive à l'endroit de la femme ; si bien qu'à compétences égales, la candidature féminine est vivement encouragée.

Fait à Kinshasa, le 12 avril 2022

Le Directeur de l'ERAIFT

Baudouin MICHEL